



PNUE

**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**

Distr. LIMITÉE

Original: ANGLAIS

Colloque sur l'observation des Mammifères
Marins dans la Grande Région Caraïbe

Panama City, Panama
19-22 octobre 2011

**LIGNES DIRECTRICES SUR LES BONNES PRATIQUES ET DEVELOPPEMENT DE
PRINCIPES COMMUNS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATION DES
MAMMIFERES MARINS DANS LA REGION DES CARAIBES**

PREFACE

Le bien-être économique, social et culturel des habitants de la Région des Caraïbes dépend en grande partie des ressources marines et côtières. L'une des principales activités économiques de la région, le tourisme, en dépend entièrement. Par conséquent, il est essentiel d'agir de façon responsable et durable dans ce domaine. Dans la Région des Caraïbes, l'une des facettes du tourisme, qui prend de plus en plus d'importance mais qui n'est pas encore entièrement comprise, est l'observation des mammifères marins.

Etant donné le potentiel de développement des activités existantes, et la possibilité d'en créer de nouvelles, le moment est venu d'élaborer un Plan régional visant à favoriser un tourisme axé sur les mammifères marins qui soit à la fois responsable et de grande qualité, conforme aux bonnes pratiques, et incluant une meilleure coordination, un partenariat plus accru entre les parties prenantes ainsi qu'un meilleur partage des informations. Ce plan doit également comprendre un mode d'évaluation des éventuels impacts sur les mammifères marins et sur l'environnement marin.

INTRODUCTION

La Région des Caraïbes est une zone de grande importance pour de nombreux cétacés (baleines et dauphins), car celle-ci représente soit leur habitat permanent, soit un territoire de reproduction, soit un couloir de migration. Actuellement, au moins trente espèces de baleines et de dauphins ont été identifiées dans cette zone. La présence et la diversité des cétacés dans la Région des Caraïbes a conduit au développement des activités d'observation des mammifères marins, que ce soit sur une base commerciale ou récréative. Dans ce contexte, l'observation des mammifères marins recouvre toute activité d'observation, portant sur toute espèce de cétacés, effectuée dans le milieu naturel, depuis la terre, la mer ou les airs.

Pour assurer la conservation des baleines et des dauphins dans la Région des Caraïbes, il est de notre responsabilité de minimiser les perturbations dues à notre présence. Pour cela, l'une des premières étapes consiste à établir des lignes directrices sur les bonnes pratiques dans la Région des Caraïbes, afin de garantir un développement viable du secteur de l'observation des mammifères marins. Ces codes s'appliqueraient à tout type d'observation de mammifères marins, y compris les sorties saisonnières, opportunistes ou dédiées à cette activité, ainsi qu'aux observations effectuées par des opérateurs commerciaux ou des plaisanciers.

PRINCIPES D'OBSERVATION ENVISAGES

Les principes d'observation de ces lignes directrices pourraient être les suivants :

- Assurer la conservation des cétacés et de leur habitat dans la Région des Caraïbes ;
- Assurer l'application du principe de précaution dans le cadre du développement et de la gestion de l'observation des mammifères marins dans la Région ;
- Minimiser l'impact des activités d'observation des mammifères marins sur les populations de cétacés dans la Région ;
- Assurer des bénéfices à long terme pour les communautés locales ;
- Développer les connaissances et favoriser la compréhension locale des mammifères marins et de l'environnement marin via la formation, l'éducation et la recherche.

Les directives et considérations de gestion liées à l'observation des baleines et des dauphins présentées ci-dessous ont été établies pour la Région des Iles du Pacifique en 2008¹ en tenant compte des directives nationales en vigueur dans cette région. Elles sont énumérées ici à titre d'exemple de directives régionales et, étudiées plus en détail, elles peuvent servir de référence pour la création de codes de bonnes pratiques dans la Région des Caraïbes.

CONSIDERATIONS DE GESTION

Pour minimiser les éventuels impacts négatifs de l'observation des mammifères marins, et pour assurer le développement viable de ce secteur, de bonnes stratégies de gestion doivent être mises en place. Plusieurs outils et plusieurs approches doivent être pris en considération :

- Systèmes nationaux d'octroi de licences ou d'autorisations afin de réguler le nombre et la taille des bateaux, normes opérationnelles et exigences liées au site ;
- Mesures nationales visant à réguler le mode d'approche, la fréquence, la durée et le type d'exposition lors d'une rencontre avec un ou des cétacés ;
- Pour protéger davantage les populations, les animaux et les habitats critiques, les mesures de gestion pourraient inclure des périodes de fermeture, des zones à éviter ainsi que des périodes au cours desquelles toute approche serait interdite ;
- Evaluation du nombre, de la distribution et d'autres caractéristiques de la ou des populations cibles, avant la mise en place d'activités de tourisme, afin d'établir la faisabilité de celles-ci et de constituer une base pour l'observation ;
- En cas de mise en place de nouvelles activités d'observation de baleines, il convient de commencer avec précaution, en modérant l'activité et en adaptant le mode de gestion jusqu'à ce que suffisamment de données soient disponibles pour servir de guide lors du développement futur de ces opérations ;
- Contrôler l'efficacité des dispositions de gestion et modifier celles-ci de façon à ce qu'elles correspondent aux nouvelles données et aux nouvelles situations ;
- Etablir un cadre d'application afin de garantir la conformité aux dispositions de gestion, y compris via des systèmes de propriété coutumière des espaces marins ;
- Suivi scientifique, contrôle socio-économique, évaluation des impacts potentiels sur les cétacés, collecte et partage d'informations par l'ensemble des parties prenantes ;
- Diffuser les données sur les bonnes pratiques et sur la recherche pour accroître les connaissances du grand-public, y compris les opérateurs touristiques et les plaisanciers ;
- Formation continue des opérateurs et programmes d'accréditation sur la biologie et le comportement des espèces cibles, sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'observation des baleines, et sur les dispositions de gestion en vigueur ;
- Contrôler, soutenir et encourager l'implication et la participation des communautés des Iles du Pacifique dans le secteur de l'observation des baleines ;

¹ Fonds International pour la Protection des Animaux/Programme régional Océanien pour l'Environnement (IFAW/SPREP). 2008. Directives de la Région des Iles du Pacifique sur l'observation des baleines et des dauphins. 17p.

- Normes éducatives pour la création de matériel détaillé et précis à l'attention des personnes participant à des activités d'observation des baleines, dans le but de :
 - Informer le grand-public et le rendre plus respectueux de l'environnement ;
 - Faire en sorte que les personnes allant à la rencontre de cétacés aient des attentes réalistes et qu'elles ne soient pas déçues au point d'être tentées de violer les lignes directrices.

LIGNES DIRECTRICES LIEES AUX INTERACTIONS AVEC DES CETACES

Dans tous les cas, les personnes doivent :

- Piloter les bateaux et les avions de façon à ne pas perturber le comportement et les déplacements des baleines et des dauphins.
- Mettre fin à toute interaction avec un cétacé en cas de signe d'agitation ou d'affolement de l'animal.
- Laisser les cétacés déterminer la nature et la durée des interactions.

Par conséquent, les recommandations suivantes doivent être suivies :

- Ne pas toucher un cétacé.
- Ne pas nourrir un cétacé.
- Ne pas provoquer de bruits forts ou soudains.
- Ne pas effectuer de changements brusques ou répétés de vitesse ou de direction.
- En plus du capitaine du bateau, un ou des observateurs spécialisés doivent être présents.
- Ne pas positionner un bateau au vent d'une zone à éviter et ne pas le laisser dériver vers une zone à éviter.
- Lorsque des bateaux se trouvent dans une zone de prudence occupée par des baleines ou des dauphins :
 - Approcher les cétacés lentement et avec précaution ;
 - Observer les cétacés à une vitesse ne dépassant pas celle des animaux.
- Le nombre maximum de bateaux se trouvant dans une zone de prudence occupée par une baleine ou un dauphin est de 3.
- Laisser le moteur tourner au ralenti lors de l'observation de cétacés.
- Ne pas disperser ou séparer les membres d'un groupe de cétacés.
- Un bateau ne doit pas poursuivre ou encercler des cétacés, ni leur barrer la route, ni se placer au milieu d'un groupe.
- Si des cétacés s'approchent d'un bateau, réduire progressivement la vitesse puis laisser les moteurs tourner au ralenti.
- Si des cétacés s'approchent pour courir près de l'étrave, maintenir une vitesse lente et constante et éviter tout mouvement brusque.
- Lors du départ, déterminer la position des animaux par rapport au bateau, pour éviter toute collision et pour ne pas passer trop près d'eux, puis augmenter progressivement la vitesse une fois la zone de prudence quittée.

EMBARCATIONS

Embarcations interdites

Certaines embarcations ne devraient pas être utilisées pour l'observation des baleines et des dauphins. Il s'agit de toutes les embarcations individuelles à moteur (par exemple les scooters marins et embarcations similaires, ainsi que les engins sous-marins), les parasails, les engins télécommandés, les engins à effet de sol, les aéroglisseurs, les planches à voile et les planches aérotractées.

Embarcations autorisées

Les embarcations recommandées pour l'observation des baleines et des dauphins incluent tous les autres engins motorisés et/ou à voile (par exemple les bateaux à moteur, les voiliers, les engins pneumatiques), ainsi que les avions et les hélicoptères.

ANGLES ET DISTANCES D'APPROCHE

Approche

Pour approcher une baleine ou un dauphin, la méthode la plus adaptée consiste à se placer sur le côté et légèrement derrière l'animal. Evitez les approches par l'avant ou directement par l'arrière.

Zone de prudence

La zone de prudence est définie par un périmètre de 100 à 300 m d'une baleine et un périmètre de 50 à 300 m d'un dauphin.

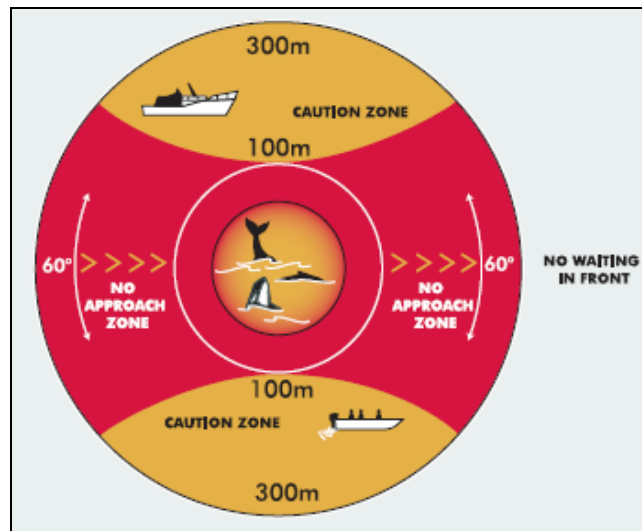


Figure 1 : Distances d'approche des baleines.

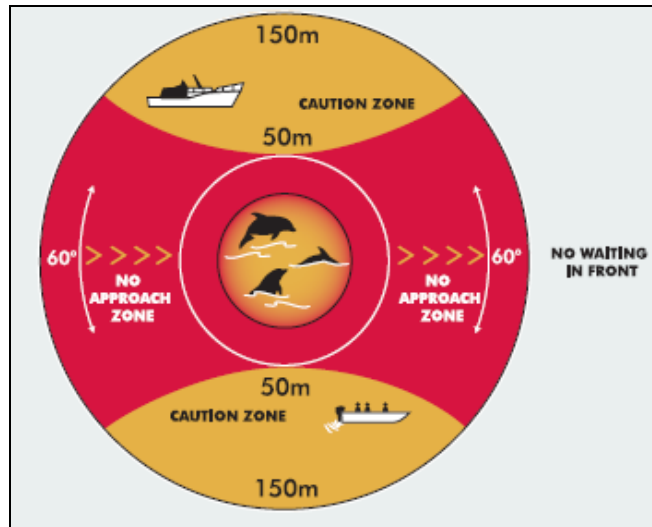


Figure 2 : Distances d'approche des dauphins.

Zone à éviter

Ces distances se réfèrent à l'approche active de bateaux vers des cétacés.

Parfois, des dauphins ou des baleines s'approchent d'eux-mêmes de bateaux à des distances plus faibles. Des distances d'approche moins importantes peuvent être envisagées en fonction des conditions / des situations / des autorisations locales, si des changements aux distances recommandées ne compromettent pas la sécurité des individus / des populations observées.

- Pour un bateau, la zone à éviter est définie par un périmètre de 100 m autour d'une baleine et un périmètre de 50 m autour d'un dauphin, y compris la zone directement devant et directement derrière un groupe.
- Les embarcations interdites ne doivent pas pénétrer dans une zone de prudence.
- Si un bateau s'approche accidentellement de cétacés, à une distance plus proche que la distance recommandée, il doit s'éloigner à faible vitesse.
- Les hélicoptères et les gyrocoptères ne doivent pas s'approcher (en hauteur ou en distance) de plus de 500 m d'une baleine ou d'un dauphin.
- Les autres aéronefs ne doivent pas s'approcher (en hauteur ou en distance) de plus de 300 m d'une baleine ou d'un dauphin.

Approches de mères accompagnées de leurs petits

Les groupes de cétacés comportant des petits sont particulièrement vulnérables aux perturbations et nécessitent une protection plus accrue.

- Faire preuve d'une attention toute particulière lors de l'observation d'un groupe avec petits.
- Des restrictions spécifiques au site sur la durée de la rencontre et la distance d'approche doivent être prises en considération pour les groupes comportant des petits.

NAGER AVEC DES CETACES

Nager avec des baleines ou des dauphins peut engendrer des risques, aussi bien pour les personnes que pour les animaux. Pour les humains, il existe un risque de blessure et de décès dû à des interactions avec de grands animaux sauvages. Pour les baleines et les dauphins, il existe un risque de dommage physique dû à des collisions avec des bateaux ou des personnes ainsi qu'un risque d'impact écologique provoqué par des modifications du comportement normal des animaux.

Actuellement, nous disposons de peu de données scientifiques sur les éventuels impacts à court terme et à long terme des séances de nage avec des baleines et des dauphins. Il est par conséquent recommandé aux pays des Iles du Pacifique qui ne pratiquent pas encore ces activités qu'ils les mettent en place avec beaucoup de précaution, jusqu'à ce que davantage de données soient disponibles. Les opérateurs potentiels doivent demander conseil à des opérateurs expérimentés, à des scientifiques ainsi qu'aux autorités, et doivent suivre leurs recommandations.

Pour les pays dans lesquelles de telles activités sont actuellement menées, il est recommandé que les normes suivantes soient appliquées.

(Les pays peuvent également se référer aux normes et aux exemples figurant en annexe 1) :

- Des études scientifiques devraient être réalisées afin d'évaluer : a) le risque pour la sécurité des personnes participant à des séances de nage avec des baleines ; et b) les impacts actuels ainsi que les possibles impacts futurs de ces activités sur les espèces cibles.
- Les animaux particulièrement vulnérables (par exemple des mères accompagnées de leurs petits) ainsi que les habitats critiques (comme les lieux de mise bas) devraient être davantage protégés (se référer aux Considérations de gestion).
- Il devrait être interdit de nager avec un appareil respiratoire de plongée.
- Les photographies sous-marines avec flash ainsi que les prises de vue avec éclairage devraient être interdites.
- Le principe de précaution devrait être appliqué de façon empirique lors de la détermination des directives liées à ce type d'activité. Il faut tenir compte des points suivants :
 - Révision régulière des normes opérationnelles dès que de nouvelles données scientifiques sur les impacts des programmes de nage avec des cétacés sont disponibles ;
 - Toutes les personnes se mettant à l'eau avec des baleines ou des dauphins devraient être accompagnées d'un guide local dûment formé ;
 - Limitation du nombre maximum de bateaux autorisés à mener ce type d'activité dans une zone ;
 - Limitation du nombre de personnes autorisées à se mettre à l'eau simultanément avec un groupe de cétacés ;
 - Limitation, par jour, de la durée maximum d'interaction avec un groupe / une population, y compris durée maximum de nage lors de chaque interaction, durée requise entre chaque séance de nage et durée cumulée d'interaction par jour ;

- Etablissement d'une distance de mise à l'eau appropriée pour les nageurs et d'une distance minimum entre les nageurs et les animaux ;
- Les nageurs ne devraient pas être autorisés à se mettre à l'eau en présence de grandes baleines ayant un comportement actif à la surface ;
- Interdiction de sauter dans l'eau avec les cétacés lors d'une séance de nage, et limitation du nombre de mises à l'eau ou de tentatives de mise à l'eau des nageurs.